

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 mars 2012

L'an deux mil douze et le vingt mars convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le vingt sept mars deux mil douze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Vote du compte administratif 2011 et affectation du résultat
- Vote du compte de gestion 2011
- Vote des taux d'imposition pour 2012
- Vote du budget primitif 2012
- Projet d'extension du périmètre de la communauté de communes
- Charges de fonctionnement des écoles publiques pour 2011/2012
- Mise en place d'une filière de recyclage textile
- Questions diverses

L'an 2012, le 27 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, POMMERAUD Brigitte, MM : BAUDOUIN Bruno, BERTIN Jean-Noël, CHARRIER Philippe, CÔME Philippe

Absent(s) :

Absent(s) : Mmes : BOUCHET Sandra, GALY Virginie, ONNO Gisèle, MM : BAUDIN Olivier, BESSONNET William

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. KOTSIS Jack à M. DUROCHER Denis,

A été nommée secrétaire : Mme POMMERAUD Brigitte

Le compte rendu de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2011 de la commune, qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Recettes : 609 243,21 euros

Dépenses : 360 869,10 euros

Excédent : 248 374,11 euros

Investissement :

Recettes : 144 835,47 euros

Dépenses : 57 300,24 euros

Excédent : 87 535,23 euros

Madame DUBOURG Nicole, soumet au vote le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte le compte administratif 2011 tel qu'il a été présenté par le Maire

AFFECTATION DU RESULTAT 2011

En application de la comptabilité M14 et le vote à l'unanimité du compte administratif 2011 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 248 374,11 euros, et un excédent d'investissement de 87 535.23 euros, il y a lieu de délibérer sur l'affectation de ce résultat comptable.

Après pris en compte le montant des restes à réaliser pour un montant de 259 301 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- l'excédent comptable de l'exercice 2011 de la section de fonctionnement est affecté au budget primitif 2012 comme suit :

Compte 002 Excédent antérieur reporté
Section de fonct. pour la somme de : 76 608,34 euros

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
Section d'invest pour la somme de : 171 765,77 euros

-l'excédent comptable de l'exercice 2011 de la section d'investissement est reporté au budget primitif 2012, comme suit :

Compte 001 Solde d'exécution reporté
Section d'invest. pour la somme de : 87 535,23 euros

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011, y

compris celles relatives à la journée complémentaire.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2011 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2012

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents que, comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales qui donneront le produit attendu des impôts pour 2012.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide pour l'année 2012, le vote des taux suivants :

- taxe d'habitation	13,06 %
- taxe foncière bâti	33,59 %
- taxe foncière non bâti	53,69 %

Ce qui donne un produit attendu de 251 892 euros, à inscrire au budget primitif 2012.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire propose un projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : Recettes : 510 694,00 euros
Dépenses : 510 694,00euros

Investissement : Recettes : 551 681,70 euros
Dépenses : 551 681,70 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2012 de la commune.

PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mme La Préfète, qui conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, a fixé par arrêté en date du 29 février 2012 le projet de périmètre de la communauté de communes Charente Boëme Charraud, qui comprend outre les communes déjà adhérentes, la commune de Voulgézac.

Cette modification entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

Toutefois la modification du périmètre sera prononcée en cas d'accord exprimé par la moitié au moins des communes adhérentes.

Ce courrier précise également que les délégués de la nouvelle commune membre viendront compléter le conseil communautaire jusqu'au prochain renouvellement général.

Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer sur ce projet de nouveau périmètre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte le projet de périmètre de la communauté de communes Charente Boëme Charraud

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES POUR 2011/2012

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il avait été saisi d'une demande d'inscription dans une école d'Angoulême, pour un enfant de la commune d'une part, mais aussi que deux enfants, ne parlant pas français avaient du intégrer pour 2 mois une école spécialisée pour apprendre le français rapidement d'autre part.

Ces inscriptions entraînent une participation de la commune aux frais de fonctionnement pendant toute la scolarité élémentaire de l'enfant, et une participation au prorata temporis pour les deux autres enfants, il convient donc de signer une convention entre les deux communes.

Au titre de l'exercice 2012, il sera réclamé la somme de 585 euros

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord de principe au paiement de cette participation

Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention à intervenir à cette occasion entre notre commune et la commune d'Angoulême.

FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose :

- Qu'un programme d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité a été accordé pour des travaux situés RD 72.

- **Que le SDEG 16 finance l'intégralité des travaux d'effacement des réseaux électriques qui sont estimés à 209 000,00 euros TTC.**

- Que pour bénéficier de ce programme, il est nécessaire d'effectuer en même temps l'effacement des réseaux de communications électroniques.

- Que l'effacement des réseaux de communications électroniques correspond aux travaux de génie civil, c'est à dire les tranchées, les surlargeurs de tranchées, la pose des fourreaux, la fourniture et la pose des chambres de tirage ainsi qu'au câblage et aux raccordements des usagers.

- Que le Département subventionne les travaux de génie civil à hauteur de 35% du montant hors taxes.

- Que la Commune, par délibération du 26 septembre 2002, a transféré au SDEG 16 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques et a décidé de mutualiser les redevances d'occupation du domaine public communal pour les réseaux d'électricité et de communications électroniques au SDEG 16.

- Qu'en conséquence, le SDEG 16 finance à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux de génie civil.

- Que le plan de financement est le suivant :

↳ Travaux de génie civil :

(tranchées, fourniture et pose chambres de tirage, fourreaux, ...)

Montant total TTC des travaux :	64 600,00 euros
Montant de la TVA :	10 586,62 euros
Montant total HT des travaux :	54 013,38 euros
Subvention du Département (35% du HT) :	18 904,68 euros
Financement du SDEG 16 (35% du HT) :	18 904,68 euros

Contribution maximum de la Commune (30% + TVA) :	26 790,64 euros (1)
--	---------------------

La Commune n'aura à verser au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire du recouvrement de la subvention auprès du Conseil Général.

↳ Prestations réalisées par l'opérateur de réseaux :

(câblage, raccordements des abonnés, ...)

Etudes : montant total TTC des travaux :	2 078,17 euros
Câblage : montant total HT des travaux :	1 680,00 euros

Contribution de la Commune (100% + TVA études) :	3 758,17 euros (2)
--	--------------------

↳ **Soit :**

Montant total des contributions communales sur l'ensemble des travaux	30 548,81 euros (1+2)
--	------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les propositions de Monsieur le Maire ainsi que le plan de financement présenté.
- Décide qu'il sera versé au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, à sa demande, la contribution maximum de **30 548,81 euros** et l'inscrit au budget.
- Accepte que les modifications des installations (génie civil et câblage) qui interviendraient pendant les cinq premières années après la réalisation des travaux soient à la charge de la Commune et qu'au delà de ces cinq années, seules les modifications des ouvrages de génie civil soient à la charge de la Commune, le déplacement du réseau de communications électroniques serait, dans ce dernier cas, financé par le propriétaire du réseau.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication " ou affichage " et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication " ou affichage " ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

MISE EN PLACE D'UNE FILIERE DE RECYCLAGE TEXTILE

Monsieur le Maire informe les membres présents, qu'il a été sollicité par Mme Grabda, représentant le « Relais Gironde » pour implanter sur le territoire de la commune un conteneur de collecte de dons de vêtements, de chaussures, de linge de maison et accessoires.

Monsieur le Maire propose au conseil de répondre favorablement à cette demande et de signer la convention de partenariat, pour la mise à disposition d'un conteneur qui pourrait être implanté sur le parking près de la mairie.

⇒ Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

- Devis de l'entreprise TES pour faire enlever les 4 bornes lumineuses devant la mairie et installer des hublots avec détecteurs de fréquences au dessus des portes de la salle du foyer, pour un montant total de 729,56 euros TTC.
- Les communes de Fléac et de Linars souhaitent créer une maison médicale et veulent y associer Trois-Palis. Ils nous demandent si des élus seraient intéressés pour participer à l'élaboration du projet et participer aux réunions. ⇒ Mme DUBOURG se propose.
- Lecture d'un courrier de l'AMF et du Conseil Général concernant l'expansion très rapide du frelon asiatique, espèce qui inquiète de plus en plus et représente une menace pour les apiculteurs. Afin de préparer des actions contre cette espèce, il est proposé de participer à un inventaire de tous les nids présents dans le département.
- ERDF demande que soit désigné un référent tempête. Reconnus actifs dans la vie de leur commune les référents « tempête » jouent un rôle de relais d'informations aux cotés du Maire lorsque les circonstances le requièrent. ⇒ D. DUROCHER se porte volontaire.
- Acquisition d'un défibrillateur : Faire un groupe de travail pour analyser toutes les propositions reçues avant de prendre une décision définitive.
- Le tirage au sort des listes pour les jury d'assises aura lieu le 5 avril à 18 heures à Hiersac : M. BERTIN se propose d'y aller.
- Elaboration des tableaux de permanences pour les élections présidentielles.
- La prochaine séance aura lieu le 15 mai 2012.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 heures.

Ont signé les membres présents